



**ARRETE MUNICIPAL DE PROROGATION D'UN
ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET
D'UN ARRETE DE PERMIS DE STATIONNEMENT
ROUTE DES CHOZEUX**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE
N° 2024-89

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu le permis de stationnement n° 2024-75 et l'arrêté de circulation temporaire n° 2024-74 du 26 août 2024 délivrés à l'entreprise « MABBOUX Megève, 1921 Route Nationale - 74120 MEGEVE » pour lui permettre de stationner sur la Route des Chozeaux les camions et pelle pour le chargement des matériaux dans le cadre de la phase finale des travaux de terrassement du chantier SCI SDM-SADER dans la période comprise entre le 2 septembre 2024 et le 16 septembre 2024 inclus ;

Considérant qu'il convient de proroger ces arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le présent arrêté proroge les arrêtés n°2024-74 et n° 2024-75 jusqu'au 21 septembre 2024 inclus.

Article 2 :

Le reste des arrêtés n° 2024-74 et n° 2024-75 du 26 août 2024 demeurent sans changement.

Article 3 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise « MABBOUX Megève »**.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, aux services techniques de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, au SIABS, à la société « Mabboux Megève », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 11 septembre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 12/09/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 12/09/2024

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint**



Pierre SOLLE

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr